

Vendée
Numérique



LE GUIDE DU
RACCORDEMENT
À LA FIBRE
**À DESTINATION
DES SYNDICS**



QU'EST-CE QUE LA FIBRE ?

La Fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière.

C'est une technologie qui permet de transmettre les données à très haut débit.

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR LA FIBRE

- Vous bénéficiez d'une connexion internet ultra rapide et stable.
- Vous stockez et partagez vos contenus instantanément.
- Vous regardez la TV haute définition avec une qualité de son et d'image optimale, sur plusieurs écrans en même temps.
- Vous jouez et augmentez vos scores grâce à un meilleur temps de réponse.
- Vous profitez de tous les équipements de votre famille en même temps.

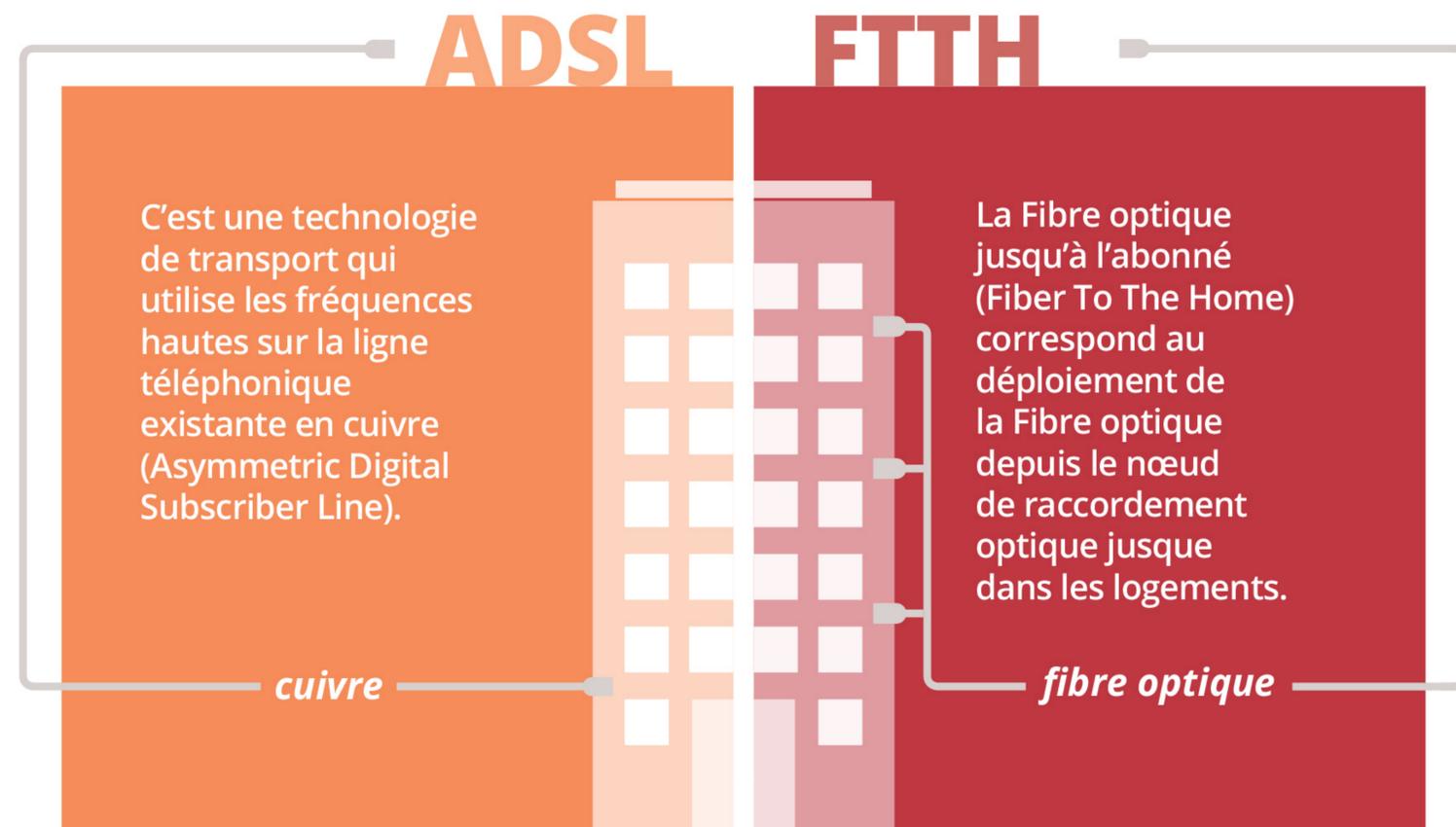
Jusqu'à
30 fois plus vite
que l'ADSL



LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Vendée Numérique, en tant qu'opérateur d'immeuble, déploie le réseau Fibre jusqu'au point de branchement (PB).

Vendée Numérique a confié la réalisation des études et travaux de ce réseau à un groupement d'entreprises, piloté par la société Orange.



Un opérateur commercial (OC), équivalent à un fournisseur d'accès à internet (FAI) peut alors commercialiser ses offres.

Il utilise pour ce faire le réseau déployé par Vendée Numérique et effectue le raccordement entre le point de branchement et le logement.

LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT À LA FIBRE

ÉTAPE 1

Le câblage en fibre optique de l'immeuble est **inscrit à l'ordre du jour** de la prochaine Assemblée Générale de copropriété.

ÉTAPE 2

Orange (avec ses sous-traitants), titulaire du marché de Vendée Numérique, prend contact avec le syndic afin de **présenter le projet**, répondre aux différentes questions et proposer une convention d'installation.

ÉTAPE 3

L'Assemblée Générale **autorise le syndic à signer** la convention de raccordement et de maintenance avec Vendée Numérique.

ÉTAPE 4

Orange **réalise une étude** et la remet au syndic. Si l'étude révèle des particularités (autorisation de passage en cave, pose de goulotte, ouverture coffrage,...) les autorisations nécessaires seront demandées avant tous travaux.

ÉTAPE 5

Les travaux sont lancés. Les résidents sont informés de la durée des travaux (2 jours par cage d'escalier en moyenne) et les coordonnées d'un interlocuteur sont affichées.

ÉTAPE 6

Fin des travaux, au plus tard 6 mois après la signature de la convention.



EN SYNTHÈSE, POUR AVOIR LA FIBRE...



Vous faites inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale le vote du raccordement de l'immeuble.

Vous faites voter le raccordement et l'assemblée générale choisit l'opérateur d'immeuble.

Vous signez une convention avec l'opérateur d'immeuble retenu qui ensuite déploie la fibre dans l'immeuble.



SI VOUS HÉSITEZ ENCORE :

La Fibre valorise le bien immobilier.

Le raccordement de votre immeuble est GRATUIT.

Nous respectons l'esthétique, la propreté des locaux et les règles d'hygiène et de sécurité.

Nos partenaires ont la plus longue expérience du déploiement des réseaux en France.



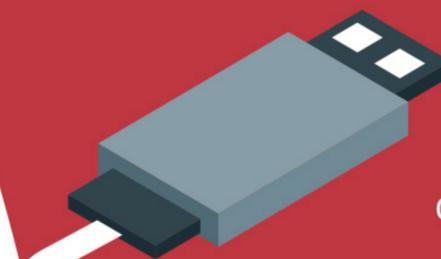
**& NOTRE PARTENAIRE
ORANGE VOUS ACCOMPAGNENT
JUSQU'À LA MISE EN SERVICE**

pour + d'infos, contactez-nous :



**Vendée Numérique est un Groupement
d'Intérêt Public qui associe le Département
et le Syndicat Départemental d'Énergie
et d'Équipement de la Vendée (SyDEV).**

Il a en charge l'aménagement numérique
du territoire et en particulier le déploiement
de la Fibre Optique pour les particuliers avec
une première phase sur 13 villes.



- ZONE D'INVESTISSEMENT VENDÉE NUMÉRIQUE
- ZONE D'INVESTISSEMENT PRIVÉ (AMII - ORANGE)
- VILLES FTTH (FIBRES POUR LES PARTICULIERS)

Vendée Numérique intervient sur toute
la Vendée à l'exception de la Roche sur Yon
Agglomération et des villes des Sables d'Olonne,
du Château D'Olonne et d'Olonne sur Mer (zones
conventionnées d'investissements privés).



France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Les Communautés de
Communes de Vendée**

